

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

800 Burrard Street, Room 219 800, rue Burrard, pièce 219 Vancouver, BC V6Z 0B9 Bid Fax: (604) 775-7526

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Pacific Region 219 - 800 Burrard Street

219 - 800 Burrard Street 800, rue Burrard, pièce 219 Vancouver, BC V6Z 0B9 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Solicitation No N° de l'invitation			
	2014-	09	-16
férence du client			
férence de SEAG			
File No N° de dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME			ΛE
- L'invitation pre	end fi	in	Time Zone Fuseau horaire
			Pacific Daylight Saving Time PDT
: 🗸 Other-Autre:			
ser toutes questions à:	- 1		yer ld - ld de l'acheteur
ne			- N° de FAX
Telephone No N° de téléphone (604) 775-7649 ()		(604) 775-7526	
es, and Construction: es et construction: ΓΕD POLICE			
	eférence du client eférence de SEAG CCC No./N° CCC - FMS - L'invitation pre :	2014- eference du client eference de SEAG CCC No./N° CCC - FMS No./N° - L'invitation prend fi : V Other-Autre: ser toutes questions à: ne FAX N (604) es, and Construction: es et construction:	2014-09- eférence du client eférence de SEAG CCC No./N° CCC - FMS No./N° VM - L'invitation prend fin : Volter-Autre: Ser toutes questions à: Bu Val PAX No. (604) 77 es, and Construction: es et construction:

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée	
See Herein		
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de	e l'entrepreneur	
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur		
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
Signature	Date	



Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

van531

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

M2989-150832

VAN-4-37138

TITRE: Incinérateur de munitions

 $\begin{array}{l} \text{Solicitation No. - N}^{\circ} \text{ de l'invitation} \\ M2989\text{--}150832/A \end{array}$

Client Ref. No. - N $^{\circ}$ de réf. du client M2989-150832

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur van531

File No. - N° du dossier VAN-4-37138 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Énoncé des travaux
- 2. Compte rendu
- 3. Accords commerciaux

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2. Présentation des soumissions
- 3. Demandes de renseignements en période de soumission
- 4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Énoncé des travaux
- 3. Clauses et conditions uniformisées
- 4. Durée du contrat
- 5. Responsables
- 6. Paiement
- 7. Instructions relatives à la facturation
- 8. Attestations
- 9. Lois applicables
- 10. Ordre de priorité des documents
- 11. Clauses du Guide des CCUA

Liste des annexes

Annexe A	Enoncé des travaux
Annexe B	Base de paiement
Annexe C	Instructions de préparation des soumissions, critères d'évaluation et méthode de sélection
Annexe D	Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation
Annexe E	Liste complète des noms de toutes les personnes qui font actuellement partie du conseil d'administration du soumissionnaire

Formulaire 1 Formulaire de présentation de la soumission

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur van531

Client Ref. No. - N° de réf. du client M2989-150832

File No. - N° du dossier VAN-4-37138 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

TITRE: Incinérateur de munitions

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS ET INSTRUCTIONS

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Énoncé des travaux

Fournir et livrer au Groupe de l'enlèvement des explosifs de la Division E de la GRC un (1) système mobile d'incinération de munitions écologique (SMIMé) conforme aux exigences et spécifications décrites à l'Annexe A de la présente.

2.1 SACC Manual Clause B3000T (2006-06-16), Equivalent

3. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

3. Accords commerciaux

Ce besoin correspond aux modalités de FSC13 pour lesquelles l'Organisation mondiale du commerce – Accord relatif aux marchés publics (OMC-AMP) (voir Appendice I) et l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) - (voir chapitre 10, Annexe 1001.1b-1 Section A, Dispositions générales h)) ne sont pas assujettis.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions</u> <u>uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2014-06-26) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur van531

Client Ref. No. - N° de réf. du client M2989-150832

File No. - N° du dossier VAN-4-37138 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Le paragraphe 5.4 du document <u>2003</u>, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit:

Supprimer: soixante (60) jours

Insérer: 180 jours

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 7 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Any resulting contract must be interpreted and governed, and the relations between the parties determined, by the laws in force in British Columbia.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (3 copies papier)

Section II: Soumission financière (1 hard copy)

M2989-150832

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur van531

File No. - N° du dossier VAN-4-37138 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Section III: Attestations (1 hard copy)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires doivent expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux. La totalité des spécifications techniques et des documents descriptifs doivent être fournis de pair avec le produit proposé. À défaut, la proposition sera jugée irrecevable.

La soumission technique devrait traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points visés par les critères d'évaluation de la soumission. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la Demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les recoupements, les soumissionnaires peuvent établir des renvois (numéros d'alinéa et de page) aux endroits où le sujet est déjà traité.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement, Annexe B. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur van531

Client Ref. No. - N° de réf. du client M2989-150832

File No. - N° du dossier VAN-4-37138 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

1. Procédures d'évaluation

- Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.
- L'équipe d'évaluation devra d'abord déterminer si deux (2) soumissions ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien. Si c'est le cas, seulement les soumissions accompagnées d'une attestation valide seront évaluées selon le processus d'évaluation, sinon toutes les soumissions reçues seront évaluées. Si des soumissions accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, et qu'il reste moins de deux soumissions recevables accompagnées d'une attestation valide, l'équipe poursuivra l'évaluation des soumissions accompagnées d'une attestation valide. Si toutes les soumissions accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, alors toutes les autres soumissions reçues seront évaluées.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires

Le soumissionnaire doit respecter tous les critères obligatoires afin de voir sa soumission prise en considération à défaut de quoi la soumission sera déclarée non recevable et ne sera pas prise en compte pour une évaluation approfondie et l'attribution du contrat.

1.2 Évaluation financière

Le prix des soumissions sera évalué conformément à l'Annexe « B » - Base de paiement, en dollars canadiens, taxe sur les produits et services (TPS) exclue, FAB destination pour les marchandises, droits de douane et taxe d'accise inclus.

2. Méthode de sélection – critères techniques obligatories

Une ssoumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur van 531

Client Ref. No. - N° de réf. du client M2989-150832

File No. - N° du dossier VAN-4-37138 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - renseignements connexes

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées 2003. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

2. Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de se conformer à la demande de l'autorité contractante et de fournir les attestations dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

2.1 Attestation du contenu canadien

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur van531

Client Ref. No. - N° de réf. du client M2989-150832

File No. - N° du dossiei VAN-4-37138

Amd. No. - N° de la modif.

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Cet achat est conditionnellement limité aux produits canadiens.

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande d'offres à commandes, les offrants reconnaissent que seulement les offres accompagnées d'une attestation à l'effet que le ou les produits offerts sont des produits canadiens, tel qu'il est défini dans la clause A3050T, peuvent être considérées.

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec l'offre aura pour conséquence que le ou les produits offerts seront traités comme des produits non-canadiens.

L'offrant atteste que :

() au moins 80 p. 100 du prix total de l'offre correspond à des produits canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la clause A3050T.

Pour de plus amples renseignements afin de déterminer le contenu canadien de plusieurs produits, plusieurs services ou une combinaison de produits et de services, consulter l'Annexe 3.6(9), Exemple 2 du Guide des approvisionnements.

2.1.1 Clause du Guide des CCUA A3050T (2010-01-11) Définition du contenu canadien

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur van531

Client Ref. No. - N $^{\circ}$ de réf. du client M2989-150832

File No. - N° du dossier VAN-4-37138 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Énoncé des travaux

To supply and delivery quantity of one ammunition burner for the RCMP E Division Explosives Disposal Unit in accordance with the Requirement and Specifications as per attached herein as Annex A.

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u>(https://://ccuasacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp)achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2010A (2014-06-26), Conditions générales - biens (complexité moyenne), s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4. Durée du contrat

La durée de contrat s'étend de la date d'octroi à la fin de la période de garantie.

4.1 Date de livraison

4.1.1 Initial Goods

While delivery of all related equipment, the completion of all installation, testing and contract related work is requested by du 1 decembre, 2014, the best delivery that could be offered is ______.

4.2 Instructions d'expédition

4.2.1 Biens initiaux

Instructions d'expédition - franco à bord destination

FAB destination incluant tous les droits de douanes et les taxes applicables.

4.2.2 Livraison et déchargement

- 1. Les camions de livraison doivent être munis d'un dispositif permettant d'effectuer le déchargement dans les endroits dépourvus d'installation de déchargement hydraulique, fixe ou autre.
- 2. Au moment des livraisons, il doit y avoir un nombre d'employés suffisant pour décharger tous les types de véhicules sans l'aide des employés du gouvernement fédéral.
- 3. À certains endroits, les camions de livraison doivent être déchargés lorsqu'ils sont stationnés en bordure du trottoir. Lorsque le matériel est déposé sur le trottoir, il doit être

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur van531

Client Ref. No. - N° de réf. du client M2989-150832

File No. - N° du dossier VAN-4-37138 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

placé à proximité de l'entrée désignée pour que le personnel de l'endroit puisse le transporter facilement à l'aide de l'équipement de manutention mécanique.

4.3 Inspection et acceptation

Le chargé de projet sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Goretti Mak, Spécialiste de l'approvisionnement Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Direction générale des approvisionnements, Vancouver 219 - 800 Burrard Street Vancouver, BC V6Z 2V8

Téléphone : (604)775-7649 Télécopieur : (604)775-7526

Courriel: goretti.mak@pwgsc-tpsgc.gc.ca

5.2 Chargé de projet (à inscrire au moment de l'attribution du contrat)

Nom :	_
Titre :	_
Organisation :	
Adresse :	
Téléphone :	
Télécopieur :	
Courriel :	·

Le chargé de projet pour le contrat est :

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

5.3 Représentant de l'entrepreneur

Name and telephone number of the person responsible for:

5.3.1 Renseignements généraux

Solicitation No. - N° de l'invitation Amd. No. - N° de la modif. Buver ID - Id de l'acheteur M2989-150832/A van531 Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME M2989-150832 VAN-4-37138 Nom :_____ Titre : _______Téléphone : _____ Télécopieur : _____ 5.3.2 Réparations couvertes par la garantie La personne-ressource pour les réparations couvertes par la garantie qui doivent être effectuées sur le site au besoin est la suivante : Nom :___ Titre : Téléphone : _____ Télécopieur : _____ Courriel : _____ 5.3.3 Services et réparations d'urgence L'entrepreneur sera tenu de fournir des services d'entretien et de réparation d'urgence sur place durant la période visée par le contrat. La personne-ressource est la suivante : Nom :___ Titre :

6. Paiement

6.1 Basis de Paiement

Téléphone : ______
Télécopieur : _____
Courriel : _____

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix unitaire ferme précisé dans l'annexe B selon un montant total de ______ \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.2 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2011-05-16) Limite de prix

6.3 Modalités de paiement

Clause du Guide des CCUA H1000C (2008-5-12) Paiement unique

6.4 SACC Manual Clauses

- 6.4.1 A9117C (2007-11-30) T1204 demande directe du ministère client
- 6.4.2 C0711C (2008-05-12) Contrôle du temps

7. Instructions relatives à la facturation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur van531

Client Ref. No. - N° de réf. du client M2989-150832

File No. - N° du dossier VAN-4-37138 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

- 7.1 L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 7.2 Les factures doivent être distribuées comme suit: L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

8. Attestations

8.1 Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

8.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Manquement de la part de l'entrepreneur

Lorsqu'un Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) - Travail, l'entrepreneur reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée du contrat. Si l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'entrepreneur sera ajouté à la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF. L'imposition d'une telle sanction par EDSC fera en sorte que l'entrepreneur sera considéré non conforme aux modalités du contrat.

9. Lois applicables

(-)

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Colombie-Britannique et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

los artiales de la convention:

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure par la suite sur ladite liste.

(a)	les articles de la convention,
(b)	the supplemental general conditions (insert number, date and title);
(c)	the general conditions 2010A (2014-06-26);
(d)	Annexe A, Énoncé des travaux;
(e)	Annexe B, Base de paiement;
(f)	la soumission de l'entrepreneur en date du (insérer la date de la
	soumission) (si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de
	l'attribution du contrat : « clarifiée le » ou « , telle que modifiée le »
	et insérer la ou les dates de la ou des clarifications ou modifications à la soumission.)

Client Ref. No. - N° de réf. du client M2989-150832

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier VAN-4-37138 Buyer ID - Id de l'acheteur van531

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE A

BESOIN

Contexte:

La Division E de la GRC élimine plus de 20 000 lb de munitions par année et cette quantité ne fait qu'augmenter avec le temps. Les procédures actuelles sont longues, dépendent des conditions météorologiques, ne respectent pas l'environnement et sont dangereuses pour la santé des techniciens de la GRC. L'élimination des munitions comprend la combustion de plomb et d'autres métaux assortis, lesquels libèrent des toxines dans l'environnement s'il n'y a pas de mesures de contrôle mises en place, et c'est pourquoi on les considère des déchets dangereux.

La GRC a besoin d'acquérir un incinérateur de munitions à faibles émissions afin de réduire la menace que le processus d'élimination pose à la sécurité du public. Les mesures d'élimination axées sur la qualité de l'air permettront de démontrer comment le gouvernement protège la sécurité des Canadiennes et Canadiens en éliminant des produits dangereux rapidement et en minimisant le stockage, en traitant de manière sécuritaire les munitions et en faisant preuve d'une bonne gérance environnementale.

Exigences obligatoires

- 1. Le processus de combustion doit permettre d'assurer que toutes les munitions ont été neutralisées en chauffant le produit à un tel point que les balles éclatent et ne sont plus considérées des cartouches « chargées ». Ce processus aura lieu dans une chambre fermée dont les parois seront impénétrables par les balles/projectiles.
- L'incinérateur doit être en mesure de traiter tous les types/calibres et toutes les cartouches, y compris les cartouches pour fusils de chasse. Le calibre maximal n'excédera pas le calibre 0,50 ou le plus grand calibre de cartouche pour fusils de chasse.
- 3. L'incinérateur doit être en mesure de traiter tous les types de munitions commerciales et militaires et tous les types de chemises (métaux variés, plastique et papier).
- 4. L'incinérateur doit être en mesure de traiter jusqu'à 60 livres de munitions par heure.
- 5. L'incinérateur doit être en mesure de brûler des feux d'artifice, des fusées éclairantes, des pièces pyrotechniques et des gaz tactiques au point où ils sont neutralisés et dits « consommés ». Les produits après combustion seront traités comme des cendres.
- 6. L'incinérateur doit être doté d'un dispositif de sécurité qui permet de contenir/libérer un souffle/une surpression.
- 7. L'incinérateur doit pouvoir être activé à une distance sécuritaire/à distance.
- 8. La chambre de combustion doit être chauffée par un élément électrique ou une source de carburant comme du propane ou du gaz naturel liquéfié (GNL). Ce type de carburant doit être disponible en C.-B. et atteindre la température requise pendant le processus de combustion. L'alimentation électrique doit provenir d'un groupe électrogène diesel/gaz situé à bord pouvant alimenter l'incinérateur, mais aussi pouvoir être câblée (source de

 $\begin{array}{c} \text{Solicitation No. - N}^{\circ} \text{ de l'invitation} \\ M2989\text{--}150832/A \end{array}$

Client Ref. No. - N $^{\circ}$ de réf. du client M2989-150832

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur van531

File No. - N° du dossier VAN-4-37138 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

type prise, 120 volts). Le carburant doit être fourni par les réservoirs de carburant à bord, soit à partir des quatre (4) réservoirs de 30 lb.

- 9. L'incinérateur doit produire des déchets de munitions (après combustion) recyclables sous la forme de ferraille. La chambre de combustion doit chauffer à au moins 850 °F (Fahrenheit) afin que les divers types de métal (p. ex. : plomb et laiton) soient entièrement séparés les uns des autres après la combustion et non agglutinés. On ne doit pas retrouver de plastique dans les métaux après la combustion.
- 10. L'incinérateur doit être doté de dispositifs d'arrêt d'urgence pour les sources d'alimentation (électrique/carburant). Ces dispositifs doivent permettre d'arrêter le processus de combustion ou toute opération électrique connexe.
- 11. L'alimentation électrique pour toute commande doit provenir d'un groupe électrogène diesel/gaz situé à bord pouvant alimenter l'incinérateur selon les besoins, mais elle doit aussi pouvoir être câblée (source de type prise de 120 volts, 15 ampères).
- 12. Les émissions de la chambre de combustion doivent être traitées par une chambre de postcombustion qui atteint une température d'au moins 1 700 °F (Fahrenheit), puis par une filtration à plusieurs étages avant d'être libérées dans l'atmosphère.
- 13. Le système de libération des émissions situé à bord doit permettre de s'assurer que toutes les émissions sont constamment testées et surveillées pour être conformes aux normes environnementales acceptables avant d'être libérées dans l'atmosphère.
- 14. Le système de traitement et de libération des émissions ainsi que son fonctionnement doivent être certifiés par un ministère ou un organisme à vocation environnementale fédéral ou provincial.
- 15. L'incinérateur et tous les appareils connexes, l'alimentation et les réservoirs de carburant doivent se trouver sur une seule plateforme mobile (remorque) pouvant être tirée.
- 16. La remorque sera dotée de l'incinérateur et de tous les appareils connexes, de l'alimentation et des réservoirs de carburant sur une seule plateforme mobile.
- 17. La remorque sera dotée de tous les feux de sécurité, de gabarit, voyants lumineux, de l'éclairage de plaque d'immatriculation et de feux de freinage, arrière, latéraux et avant et de tous les autres dispositifs de sécurité recommandés par la *British Columbia Motor Vehicle Act Regulations* ou autre règlement provincial.
- La remorque sera dotée d'un pneu de secours, d'un vérin et d'un système d'enlèvement à clé.
- 19. La remorque ne pèsera pas plus de 4 500 kilogrammes (PNVB). Ce poids comprend la remorque et tous ses éléments, l'incinérateur et tous ses appareils connexes ainsi que les réservoirs de carburant. Elle doit comprendre tout ce qu'il faut pour être considérée un incinérateur mobile opérationnel.
- 20. La remorque doit être conçue pour être tirée par un véhicule muni d'un dispositif d'attelage de remorque de classe IV avec une boule d'attelage de 2 5/16 po, des chaînes de sécurité et une prise électrique reliée au véhicule (à 7 broches, 12 V de c.c.).
- 21. La remorque sera dotée d'un système de freinage électrique capable de freiner un véhicule pesant 4 500 kilogrammes.

Client Ref. No. - N° de réf. du client M2989-150832

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur van531

File No. - N° du dossier VAN-4-37138

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

- 22. La remorque doit pouvoir être enregistrée comme remorque dans la province de la Colombie-Britannique.
- 23. La remorque doit être dotée d'un corps métallique rigide entièrement fermé sur tous les côtés et de portes verrouillables. Le corps fermé offre une protection contre le vandalisme/sabotage et les contacts non désirés avec des surfaces chaudes. Le corps fermé offrira également une protection contre les éléments météorologiques et la température extérieure ressentis partout dans la province de la Colombie-Britannique, et il sera entièrement imperméable et à l'épreuve des intempéries. Les bâches ou le vinyle ne sont pas acceptables, car ils peuvent fondre près des points chauds et n'offrent pas de protection constante à long terme.
- 24. La remorque sera dotée du nombre d'essieux, de roues, de pneus et d'un système de suspension adéquats pour un poids total de 4 500 kilogrammes (PNVB).
- 25. La remorque doit être peinte en blanc.
- 26. L'entrepreneur doit fournir une garantie minimale d'un (1) an sur toutes les pièces, tous les éléments de l'incinérateur et de la remorque ainsi que sur la main-d'œuvre.

 $\begin{tabular}{ll} Solicitation No. - N^o de l'invitation \\ M2989-150832/A \end{tabular}$

Client Ref. No. - N° de réf. du client M2989-150832

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur van531

File No. - N° du dossier VAN-4-37138

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEX "B"

BASE DE PAIEMENT

B.1 EXIGENCES CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DE PRIX

L'entrepreneur doit fournir, livrer et installer tout l'équipement, les accessoires et les matériaux nécessaires d'un incinérateur de munitions entièrement fonctionnel. Tous les matériaux et l'équipement pouvant être nécessaires au fonctionnement approprié du système et qui ne sont pas précisés ou décrits dans les présentes sont réputés faire partie de la spécification.

B.2 Prix ferme

Tous les prix indiqués sont des prix fermes en dollars canadiens et comprennent la livraison, la mise en place, la main-d'œuvre et les coûts d'installation facturés à la Gendarmerie royale du Canada (GRC), Division E, Surrey, C.-B., Canada, TPS et/ou TVH, destination franco bord, taxes d'accise et droits de douane canadiens compris.

Marque :	Modèle :
----------	----------

N° de l'article	Description	Qté	Unité de distribution	Prix unitaire	Total
Articles i	nitiaux				
1	Ammunition Burner	1	chacun	\$	\$
2	Frais d'installation et de vérification/mise en service – y compris l'ensemble des coûts liés aux pièces, à la main d'œuvre, aux déplacements et à la subsistance	1	lot	\$	\$
3	Formation sur place pour deux utilisateurs tout au plus	1	lot	\$	\$
4	One- year on-site parts and labour warranty /preventative maintenance for the System	1	lot	\$	\$
	Valeur initiale totale du contrat				\$

Solicitation No. - N° de l'invitation M2989 - 150832/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

M2989-150832

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur van531

File No. - N° du dossier VAN-4-37138 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE C

Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - attestation

Je, soumissionnaire, en présentant les renseignements suivants à l'autorité contractante, atteste que les renseignements fournis sont exacts à la date indiquée ci-dessous. Les attestations fournies au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment. Je comprends que le Canada déclarera une soumission non recevable, ou un entrepreneur en situation de manquement, si une attestation est jugée fausse, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat. Le Canada aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations d'un soumissionnaire. À défaut de répondre à cette demande, la soumission sera déclarée non recevable, ou sera considéré comme un manquement au contrat.

comme un manquement au contrat. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, visitez le site Web de Ressources humaines et Dveloppement des comptences Canada - Travail. (AAAA/MM/JJ) [si aucune date n'est indiquée, la date de clôture de la demande de soumissions sera utiliséel Compléter à la fois A et B. A. Cochez seulement une des déclarations suivantes : () A1. Le soumissionnaire atteste qu'il n'a aucun effectif au Canada. () A2. Le soumissionnaire atteste qu'il est un employeur du secteur public. () A3. Le soumissionnaire atteste qu'il est un employeur sous rglementation fdrale, en vertu de la Loi sur l'quit en matire d'emploi. () A4. Le soumissionnaire atteste qu'il a un effectif combiné de moins de 100 employés au Canada (l'effectif combiné comprend les employés permanents à temps plein, les employés permanents à temps partiel et les employés temporaires [les employés temporaires comprennent seulement ceux qui ont travaillé pendant 12 semaines ou plus au cours d'une année civile et qui ne sont pas des étudiants à temps plein]). A5. Le soumissionnaire a un effectif combiné de 100 employés ou plus au Canada; et () A5.1. Le soumissionnaire atteste qu'il a conclu un Accord pour la mise en uvre de l'quit en matire d'emploi valide et en vigueur avec HRDCC - Travail. OU () A5.2. Le soumissionnaire a présenté l'Accord pour la mise en oeuvre de lquit en matire demploi (LAB1168) à RHDCC - Travail. Comme il s'agit d'une condition à l'attribution d'un contrat, remplissez le formulaire intitulé Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168), signez-le en bonne et due forme et transmettez-le à RHDCC - Travail. B. Cochez seulement une des déclarations suivantes : () B1. Le soumissionnaire n'est pas une coentreprise. OU

Client Ref. No. - N° de réf. du client M2989-150832

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

van531

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

File No. - N° du dossier VAN-4-37138

() B2. Le soumissionnaire est une coentreprise et chaque membre de la coentreprise doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation. (Consultez la section sur les coentreprises des instructions uniformisées.)

Client Ref. No. - N° de réf. du client M2989-150832

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur van531

File No. - N° du dossier VAN-4-37138 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE D

LISTE COMPLÈTE DES NOMS DE TOUS LES PARTICULIERS QUI FONT PARTIE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SOUMISSIONNAIRE

Nom	,	Titre
	-	
	-	
	-	

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

van531

Client Ref. No. - N $^{\circ}$ de réf. du client M2989-150832

File No. - N° du dossier VAN-4-37138 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Formulaire 1: FORMULAIRE DE PRÉS	ENTATION DE LA SOUMISSION
Dénomination sociale du soumissionnaire	
Représentant autorisé du soumissionnaire aux fins d'évaluation (p. ex., pour des précisions)	Nom
	Titre
	Adresse
	N° de
	N° de
	Courriel
Numéro d'entreprise-approvisionnement (NEA) [voir les <i>Instructions et conditions uniformisées</i> de 2003]	
Compétence du contrat : Province du Canada	
choisie par le soumissionnaire et qui aura les compétences sur tout contrat subséquent (si différente	
de celle précisée dans la demande)	
Attestation du Programme de contrats fédéraux	
pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de	
soumission:	
En présentant une soumission, le soumissionnaire	
atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la	
coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des	
« soumissionnaires admissibilit limite »	
(http://www.travail.gc.ca/fra/normes equite/eq/emp/pcf	
/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux	
(PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur	
<u>le site Web de Ressources humaines et Dveloppement des</u>	
comptences Canada (RHDCC) - Travail.	
Le Canada aura le droit de déclarer une soumission	
non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre	
de la coentreprise si le soumissionnaire est une	
coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires	
admissibilit limite » du PCF au moment de l'attribution	
du contrat.	

En apposant ma signature ci-après, j'atteste, au nom du soumissionnaire, que j'ai lu la demande de propositions (DP) en entier, y compris les documents incorporés par renvoi dans la DP et que :

- 1. le soumissionnaire considère qu'il a les compétences et que ses produits sont en mesure de satisfaire les exigences obligatoires décrites dans la demande de soumissions;
- 2. cette soumission est valide pour la période exigée dans la demande de soumissions;
- 3. si un contrat est attribué au soumissionnaire, ce dernier se conformera à toutes les modalités énoncées dans les clauses concernant le contrat subséquent et comprises dans la demande de soumissions.

Signature du représentant autorisé du soumissionnaire

Formulaire 1: FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION

M2989-150832

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur van531

File No. - N° du dossier VAN-4-37138 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

NOTE TO BIDDERS: Please use ONE of the two mailing labels below and affix it securely to the outside of the envelope or package containing your bid submitted by mail or courier. For bids submitted by facsimile (Bid receiving fax (604) 775-7526), use this sheet as the cover sheet. Always ensure your company name, return address; open bidding solicitation number and closing date appear legibly on the outside of your bid submission.

AVIS AUX FOURNISSEURS: Pour le retour par la poste ou par messager, veuillez utiliser UNE des étiquettes d'envoi ci-dessous et apposez-la à l'extérieur de votre enveloppe ou du colis contenant votre offre. Pour les offres soumises par télécopieur (n° du télécopieur pour la réception des offres: (604) 775-7526), utilisez cette page comme bordereau de télécopie. Assurez-vous que le nom de votre compagnie, l'adresse de retour, le numéro de l'invitation ouverte à soumissionner et la date de clôture soient lisibles à l'extérieur de votre offre.

Décarding des acquiseles

Réception des soumissions Travaux publics et services gouvernementaux Canada 800 rue Burrard, 2e étage Vancouver (C.-B) V6Z 0B9

N° de l'invitation: M2989-150832/A

La réception des soumissions prend fin le : 2 octobre, 2014

à: 14:00 PT

.....